

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL 23 OCTOBRE 2014

Etaient présents : MMES BERTHAUD - MOREAU – MEVOLHON – SIRUGUE - SOUILLOT.
MM BANDI – DESCOURVIERES – MOUTRILLE – GUIRAO – JOURDHIER – JACQUET – REIS – FORT.

Etaient excusés :

M. BELOT procuration à M. DESCOURVIERES.
M. GUIDOT procuration à M. BANDI.

Secrétaire : M. REIS Nicolas.
Ouverture de la séance à 20 H 35.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2014

Une correction est à apporter sur le compte rendu du dernier conseil. En effet, dans le point 2 du compte rendu, il est fait état de 28 parcelles louées à la zone de détente. Ce chiffre est erroné puisque 38 parcelles ont été louées pour cette saison. Le compte rendu modifié est adopté à l'unanimité.

I – FIXATION DES CHARGES 2014 – PATIS BATIS – JARDINS FAMILIAUX

Un récapitulatif des montants réclamés les années antérieures est remis à chacun. Monsieur DESCOURVIERES ne prend pas part au débat et au vote pour ce point.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant des charges pour 2014 à 8,50€ par jardins et par pâtis.

II – I.A.T 2015

La commission du personnel s'est réunie et propose au conseil :

Pour l'Agent des Services Techniques stagiaire sur l'année 2014 et donc non éligible à l'I.A.T, de lui attribuer une prime exceptionnelle d'un montant équivalent à l'I.A.T 2014 de la catégorie indiciaire affecté au taux de 2.75 qui lui sera versée avec le salaire de Décembre 2014.

Pour l'année 2015, l'Agent des services Techniques sera titulaire, la commission propose de reconduire l'I.A.T qui sera donc mensualisée.

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de la commission du personnel.

Concernant la Secrétaire de Mairie, son cadre d'emploi a changé au cours de l'année 2014, d'agent administratif à rédacteur, de fait elle ne peut plus prétendre à l'I.A.T. Par contre, elle est éligible à l'I.F.T.S (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires).

Pour lui conserver un niveau d'indemnité comparable à l'I.A.T prévue, la commission propose d'appliquer à l'I.F.T.S le taux multiplicateur de 1,75 pour l'année 2015. Tout comme l'I.A.T cette indemnité est mensualisée.

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de la commission du personnel.

La commission du personnel poursuivra également les démarches pour envisager la faisabilité de la signature d'un contrat aidé (CUI-CAE).

Il est également évoqué le départ en retraite de la Secrétaire de Mairie au cours de l'année 2015 et les démarches à entreprendre pour le recrutement d'un rédacteur.

III – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Le Comité Syndical du SICECO s'est réuni le 12 Septembre dernier en assemblée générale et a lancé la procédure de modification de ses statuts destinée à anticiper sa transformation en syndicat mixte pour accueillir la future communauté urbaine du Grand DIJON qui représentera les 7 communes adhérentes de ce dernier et du SICECO selon un mécanisme de représentation-substitution.

La loi MPTAM du 27 Janvier 2014 impose aux syndicats tel que le SICECO cette modification de statuts.

Les conseillers ont reçu avec la convocation de ce jour, une note explicative.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner un avis favorable aux modifications statutaires.

IV – RESTAURATION EGLISE - CONTRATS

Pour faire suite à la validation du projet de restauration de l'église de notre commune, l'architecte nous a adressé les documents suivants pour signatures. Il s'agit :

Contrat de maîtrise d'œuvre : Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P). Le forfait de maîtrise d'œuvre de base HT est estimé à 45 405,00€ soit 8,97% du coût prévisionnel des travaux HT de 506 110,00€ (valeur Mai 2013)

Contrat de coordination SPS. Mission rémunérée forfaitairement à 2 650,00€ HT.

Après discussions le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ces documents.

V – CONVENTION AVEC LE REFUGE DE JOUVENCE

Le refuge de Jouvence avec lequel notre collectivité est conventionnée pour l'accueil des animaux errants, nous informe qu'il dénonce ladite convention au 31.12.2014 et nous propose une nouvelle convention conforme aux réglementations en vigueur. L'allocation annuelle sera portée à 0,50€ par habitant (population comptabilisée lors du dernier recensement)

Après discussions, le conseil adopte par 9 voix pour et 3 abstentions cette nouvelle convention.

VI – RESTRUCTURATION ZONE DE DETENTE – AFFECTATION DES TERRAINS AGRICOLES LIBERES

La commission agricole s'est réunie et propose au conseil d'affecter les terres agricoles libérées suite à cette restructuration à l'agriculteur joignant : Monsieur Florian JACQUET. Ces terres seront mises à disposition gracieusement par la commune jusqu'au renouvellement du bail c'est à dire au 01.03.2017.

Messieurs JACQUET et FORT ne prennent pas part au vote. Après discussions, le conseil décide par 11 voix pour de confier ces terres agricoles libérées à M. Florian JACQUET.

La commission a également travaillé sur la remise en état des chemins communaux. En effet, il a été constaté que divers chemins communaux n'ont plus le gabarit réglementaire soit 6M de large. Force est de constater que certains agriculteurs riverains de ces chemins ont largement empiété sur le

domaine communal. Il est donc proposé au conseil de notifier aux agriculteurs le respect de l'article 5 du bail qui précise la remise en état des chemins communaux dans leur largeur nominale (avec accotement) sous peine de remise en cause du bail. Un courrier sera adressé en ce sens à l'ensemble des agriculteurs riverains.

Le conseil donne son accord.

Enfin la commission agricole en accord avec la commission en charge de la zone de détente propose de supprimer 2 parcelles supplémentaires sur la zone de détente à savoir les N° 34 et 35.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition

VII - CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE EN CHARGE D'ETUDIER LES DOSSIERS D'URBANISME

Le Maire indique que ces derniers mois nous avons eu à traiter des dossiers d'Urbanisme litigieux. C'est pourquoi dans l'optique de la mise en place de la loi A.L.U.R du 24 Mars 2014 qui prévoit la rétrocession de l'instruction de ces dossiers aux collectivités, pour notre commune à compter du 1^{er} Janvier 2017, il serait judicieux de mettre en place une commission municipale en charge d'étudier ces dossiers.

Le conseil approuve cette proposition. Seront membres : Madame Stéphanie MEVOLHON, Messieurs Patrick JACQUET, Hugues FORT, Baptiste BELOT, Lionel BANDI.

VIII – APPROBATION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire indique que la mairie a reçu de l'Administration Générale des Finances Publiques la composition de la commission des Impôts Directs, elle fait lecture des contribuables nommés Commissaires de la Commune d'ESBARRES et demande à l'Assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la composition de la Commission Communale des Impôts directs établi par l'Administration Générale des Finances publiques pour la période comprise entre la date de la décision et la date d'expiration du mandat de membres du conseil municipal

IX – RECOMPENSE AUX JEUNES DIPLOMES DU VILLAGE

La cérémonie de remise de récompenses aux jeunes diplômés est programmée le 8 Novembre 2014.

X – REPAS DES AINES DE 70 ANS ET PLUS

Le repas des Aînés est programmé au dimanche 26 Octobre 2014. Sont invités : Les personnes de plus de 70 ans et leurs conjoints, le personnel communal, Les élus avec participation financière et qui assureront le service.

XI – REFECTION TOIT LOCAL ANNEXE BATIMENT ANCIENNE POSTE

Madame le Maire expose que suite à la rénovation du bâtiment de la poste il serait utile de prévoir la réfection du toit du local annexe au bâtiment de l'ancienne poste. Un devis a été reçu en mairie pour un montant de 2483,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de procéder à la réfection du toit du local annexe au bâtiment de l'ancienne poste, d'accepter le devis de l'Entreprise POIROT pour un montant de 2483,40 € HT, de mandater le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à la

réalisation de cette décision, d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la conduite de l'opération.

XII – INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture d'un mail reçu de L'association des parents d'élèves du Collège « les Hautes Pailles » d'ECHENON qui nous fait part de son inquiétude sur la sortie du Réseau Réussite Scolaire du Collège mais aussi des écoles élémentaires et maternelles des communes de LOSNE, St JEAN DE LOSNE, St USAGE, ECHENON et TROUHANS. Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité une motion de soutien. Une délibération sera prise en ce sens et adressée aux autorités concernées.

- Une association d'astronomie est en cours de création à ESBARRES à l'initiative de M. Pierre CAUSERET. L'assemblée générale est prévue le 24 Octobre prochain.

- La commune de BRAZEY EN PLAINE nous informe qu'elle va procéder à des travaux de réfection de voirie entre BRAZEY (zone industrielle) et ESBARRES à compter de la semaine 44 pour se terminer semaine 48 (sauf retard). La route sera interdite à la circulation pendant toute la durée des travaux. Des panneaux de déviation seront installés.

- Le Maire et le Président du SIVOS ont fait passer via les directrices du Pôle scolaire une lettre aux parents d'élèves concernant l'utilisation « anarchique » de l'espace parking le long de l'église, rappelant que la sécurité est l'affaire de tous.

- Radar pédagogique : depuis quelques semaines nous bénéficions gracieusement d'un radar pédagogique nous permettant de rappeler aux usagers de la route que la vitesse dans notre village est limitée à 50 Km.

Les premiers enregistrements révèlent un trafic soutenu puisque 10 000 véhicules enregistrés en 2 semaines de fonctionnement. Le radar enregistre dans les 2 sens.

Pour exemple Semaine du 24/9/14 AU 4/10/2014 radar positionné Grand Chemin de CHARREY : 50% des véhicules enregistrés sont en excès de vitesse dont un enregistré à 106 Km /H.

Semaine du 5/10/2014 au 13/10/2014 Radar positionné entrée de village rue de VISAIN /62 % de véhicules sont en excès de vitesse dont un à 93Km/H.

- Réunion de l'association « ADOSPHERE » le 18 Novembre prochain à SEURRE. Affichage en mairie.

- La commission des Fêtes souhaite mettre en valeur le village à l'occasion des fêtes de fin d'années. Les guirlandes lumineuses qui avaient été endommagées, il y a quelques années seront réparées et complétées par l'achat d'autres dispositifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.